



54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de l'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, M. Tomoya Obokata

Intervention du Luxembourg

18 septembre 2023

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport et réitère son soutien à son mandat.

Si le sans-abrisme constitue en lui-même une violation des droits humains, votre rapport met en évidence que les personnes sans logement sont aussi celles qui sont le plus exposées aux formes contemporaines d'esclavage, et notamment l'exploitation par le travail et l'exploitation sexuelle, ainsi que la traite transnationale. Nous sommes préoccupés par le fait que les enfants et les jeunes, et notamment les jeunes LGBTQI+, les femmes, les migrants et les personnes autochtones ou appartenant à des minorités, figurent parmi les groupes particulièrement vulnérables à ces violations et abus des droits humains. Nul ne doit être laissé pour compte.

Monsieur le Rapporteur spécial, dans vos recommandations, vous appelez les États à mettre en œuvre une approche globale, tenant compte à la fois des facteurs structurels et personnels qui sont à l'origine du sans-abrisme et de l'esclavage.

Afin de mieux connaître les besoins et mieux cibler les mesures en matière de lutte contre le sans-abrisme, notre Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé en octobre 2022 des dénombrements physiques biannuels récoltant des données socio-économiques sur la trajectoire des personnes sans-abri au Luxembourg.

Quels sont selon vous d'autres exemples de bonnes pratiques en la matière ?

Je vous remercie.

(231 mots)